

Mesure des métaux lourds au niveau de la station rurale nationale en 2021

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 22/07/2021

I. Présentation - méthodologie

En 2020, les quatre métaux lourds dont la surveillance dans l'air ambiant est réglementée (cadmium, nickel, plomb et arsenic), sont mesurés en Bretagne au niveau de deux stations de mesures :

- la station urbaine de fond « Pays-Bas » à Rennes (35),
- la station rurale nationale « Kergoff » à Merléac (22).

Les résultats pour le site rural national de la station Kergoff sont présentés dans ce document.

Au niveau du site de Kergoff, des prélèvements de 2 semaines sur la fraction PM10 des poussières, sont réalisés à l'aide d'un préleveur bas débit (1 m³/h).

Ces prélèvements, réalisés tous les 15 jours, doivent représenter au moins 14% de l'année, minimum réglementaire requis [Directive 2004/107/CE].



Site de mesures de Kergoff à Merléac (22)

Ces prélèvements sont réalisés conformément à la norme NF EN 14902 (2005).

Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	Arsenic	Cadmium	Nickel	Plomb
Valeur cible* (sur l'année civile)	6 ng/m ³	5 ng/m ³	20 ng/m ³	-
Valeur limite**	-	-	-	0,5 µg/m ³

*Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble, applicable depuis le 31 décembre 2012.

**Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Depuis janvier 2020, les mesures de métaux lourds sont réalisées au niveau de la **nouvelle station rurale nationale de fond Kergoff** située sur la commune de Merléac (22) en centre Bretagne.

Mesure des métaux lourds au niveau de la station rurale nationale en
2021

II. Résultats des mesures en métaux lourds

Kergoff – Station rurale nationale

Les résultats des mesures disponibles de l'année 2021 sont repris dans le tableau ci-après :

Date et heure TU de début	Date et heure TU de fin	Arsenic (en ng/m ³)	Cadmium (en ng/m ³)	Nickel (en ng/m ³)	Plomb (en µg/m ³)
19/05/2020 10:28	02/06/2020 10:00	0,25	0,06	-	0,0014
02/06/2020 10:33	16/06/2020 09:14	0,15	0,03	-	0,0009
16/06/2020 09:31	30/06/2020 09:00	0,08	0,02	4,36	0,0005
30/06/2020 11:26	15/07/2020 11:00	0,10	0,03	0,58	0,0008
15/07/2020 10:08	28/07/2020 09:28	0,12	0,02	0,73	0,0007
28/07/2020 09:41	11/08/2020 09:00	0,22	0,05	6,20	0,0011
25/08/2020 11:08	08/09/2020 09:36	0,09	0,02	1,10	0,0005
08/09/2020 09:51	22/09/2020 09:00	0,31	0,06	6,26	0,0021
22/09/2020 09:34	06/10/2020 09:00	0,07	0,02	-	0,0004
06/10/2020 11:28	20/10/2020 09:01	0,10	0,03	2,45	0,0009
20/10/2020 09:25	03/11/2020 09:00	0,04	0,01	1,26	0,0003
03/11/2020 11:43	17/11/2020 11:00	0,12	0,04	2,07	0,0011
17/11/2020 11:40	01/12/2020 11:00	0,27	0,09	0,77	0,0025
01/12/2020 12:23	15/12/2020 11:01	0,07	0,02	0,84	0,0006
15/12/2020 11:48	29/12/2020 10:46	0,04	0,01	0,60	0,0003
29/12/2020 10:59	12/01/2021 10:00	0,12	0,05	0,85	0,0011
12/01/2021 10:25	26/01/2021 10:00	0,08	0,04	1,55	0,0008
26/01/2021 10:31	09/02/2021 09:19	0,04	0,03	8,91	0,0008
09/02/2021 09:29	23/02/2021 09:00	0,19	0,06	0,72	0,0020
23/02/2021 10:47	09/03/2021 10:00	0,29	0,08	0,95	0,0023
09/03/2021 10:39	23/03/2021 09:53	0,22	0,05	-	0,0013
Moyennes glissantes* du 19/05/2020 au 23/03/2021		0,12	0,03	2,14	0,0008

TU : temps universel

MOYENNES GLISSANTES* :

Les moyennes glissantes* des 4 paramètres sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

* pas de mesures disponibles du 24/03/2020 au 19/05/2020 en raison du confinement